

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marche régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 16 Avril.

Les Conseils généraux ont terminé leurs travaux. Pour la première fois peut-être, depuis sept ans, la réunion de nos assemblées départementales n'a donné lieu à aucun incident qui méritât d'être signalé. Aucun discours important n'a été prononcé à l'ouverture de la session. Presque tous les présidents, presque tous les préfets se sont contentés de constater en peu de mots l'apaisement des grandes luttes politiques, puis on est passé au plus vite à l'examen des affaires départementales.

Nous sommes heureux, dit le *Journal des Débats*, de cette nouvelle preuve du calme qui règne enfin dans le pays. Après tant d'agitations, la France ne demande que le repos, et dès qu'on lui permet d'en jouir, elle se hâte de le faire et de réparer ainsi ses forces affaiblies. « Puissent nos enfants, » a dit le ministre de l'instruction publique en présidant à Clermont-Ferrand une grande fête, « puissent nos enfants ne pas connaître nos divisions, ne plus revoir la patrie malheureuse et rester attachés aux institutions libres ! » Ce vœu d'un patriotisme éclairé, qui ne le ferait avec M. Bardoux ? Notre pays a trouvé, sous des institutions modérées, la tranquillité, la sécurité, la liberté et l'honneur. Puisse-t-il ne pas être condamné à subir de nouvelles épreuves qui le conduiraient sans doute à de nouveaux malheurs !

Le patriotisme de la grande majorité des anciens monarchistes a amené une soumission tacite de ce côté. Le bonapartisme seul luttait avec l'audace d'une faction qu'aucune considération n'arrête; mais le désarroi vient de se mettre dans ses rangs; les rares populations qui votent pour lui s'éloignent à leur tour, et il ne restera bientôt, pour oser défendre l'Empire, qu'un ramassis violent d'incapacités et d'ambitions.

Le *Soleil* a publié dernièrement un article sur la similitude qui lui paraissait exister entre la situation de la Monarchie de 1830 en 1836 et la situation de la République de 1870 en 1878.

Cet article a été très-commenté dans la presse, et principalement le *Soir*, la *République française* et le *Siècle*, ont contesté la justesse de la comparaison.

Le *Soleil*, répond à ces critiques que la similitude qu'il a signalée, c'est la similitude morale, c'est la lassitude de la lutte des partis, c'est le calme universel des esprits, et sous ce double rapport, elle est entière.

Ce journal ajoute : « La forme du gouvernement est-elle tout dans la vie d'une nation ? La France serait-elle longtemps satisfaite du régime sous lequel elle vit actuellement, si ce régime ne réussissait pas à ramener la foi dans l'avenir, qui seule peut assurer la prospérité générale, en rendant la confiance aux capitaux et l'activité aux affaires ? Maintenant, est-ce là une réserve que nous faisons dans un sentiment d'hospitalité contre le gouvernement des gauches ? Nullement nous ne signalons cette lacune

» dans la similitude entre la Monarchie de 1830 en 1836, et la République de 1870 en 1878 que pour demander au ministère du 14 décembre de la combler, et nous le lui demandons avec le désir sincère qu'il y réussisse. Ce n'est pas seulement l'intérêt du pays, c'est aussi l'intérêt du gouvernement, que la prospérité générale vienne enfin confirmer les prophéties et réaliser les promesses du Message. Il n'y a pas, pour quelque régime que ce soit, de pires ennemis que les intérêts matériels trop longtemps en souffrance. »

Le *Constitutionnel* fait les réflexions suivantes sur la polémique du *Soleil* avec les autres journaux :

La République va de triomphe en triomphe; elle domine, elle est maîtresse; on le contestera du bout de la plume, on la harcelera de sarcasmes, d'injures, de souhaits et pronostics malveillants; au fond du cœur, pour peu qu'on ait de discernement et de sincérité, on s'avoue qu'elle est faite, au moins pour longtemps.

La République ne sera plus admise à excuser son indolence et son inaction par les dangers qui la menacent. Tout danger a disparu. Le terrain est libre devant ses pas. Elle serait taxée de faiblesse, peut-être même d'hypocrisie, si dès aujourd'hui sans prendre souci de clameurs et d'insultes expirantes et vaines, elle n'imprimait point à nos affaires une direction pratique, fructueusement animée, utilitairement féconde.

C'est ici que l'attendent avec curiosité, sinon avec malice, ceux qui savent l'histoire et qui sont pénétrés des besoins de leur temps.

Quel usage va-t-elle faire de sa victoire acérée, de sa fortune fondée, de son ascendant devenu souverain ? Elle sait qu'on lui demandera beaucoup.

L'honneur de la République est attaché à l'obligation d'enfanter et de mettre en scène des génies positifs, des grands hommes d'affaires.

Aux questions du *Soleil*, la *République française* répond d'une manière quelque peu vague. Elle arrivera évidemment à serrer de plus près les choses et à articuler des vœux précises et des programmes particularisés. Pour le moment, il ne nous déplaît pas de lui entendre dire « qu'il faut travailler. »

Constatons avec aise et confiance ce progrès. La formule républicaine tend à devenir celle-ci : le travail, le travail et encore le travail ! Les tribuns ont fait leur œuvre, leur temps est passé; celui des hommes d'affaires est venu.

Extrait du *Pays* :

Les Bonaparte n'ont manqué à leur serment que pour SAUVER la France.

Signé : PAUL DE CASSAGNAC.

Comment les Bonaparte l'ont-ils sauvée ?

La France ! ils l'ont sauvée, après lui avoir fait perdre en 1815, la Belgique, Anvers et la mitoyenneté du Rhin, et en lui faisant perdre encore, en 1870, l'Alsace et la Lorraine, Strasbourg et Metz.

Si c'est là ce que M. Paul de Cassagnac et les impérialistes appellent avoir « sauvé la France », Dieu préserve la France d'un troisième sauvetage qui serait pour elle ce qu'a été pour la Pologne son troisième partage !

EMILE DE GIRARDIN.

L'*Estafette* avait dit textuellement :

Le suffrage universel se laisse conduire avec une facilité dont il ne doit pas se montrer fier; CEUX QUI ONT L'ÉNERGIE SUFFISANTE POUR LE CAP-

TER peuvent EN JOUER A LEUR GUISE EN TOUTE SURETÉ.

Le 20 décembre 1851 et le 21 novembre 1852, le suffrage universel ayant été « capté » par le dépositaire infidèle et parjure de la Constitution du 4 novembre 1848, lequel avait violemment et nuitamment rétabli la censure, confisqué la liberté de la presse et le droit de réunion, la conclusion qui découlait naturellement de l'aven du directeur de l'*Estafette*, c'est que les impérialistes « ne devaient pas se montrer fiers » des suffrages dont ils étaient redevables à la terreur causée par tous les excès de pouvoir commis à cette époque, excès de pouvoir dont la capitulation de Sedan et la déchéance du grand criminel couronné ont été le juste châtement.

C'est vainement que, revenant à la charge, l'*Estafette* tente d'expliquer et de justifier le fait qu'il a avoué, un fait est un fait.

Ce fait est-il la condamnation de l'égalité de tous les français devant le droit de vote, communément appelé le suffrage universel ? — Non il n'est la condamnation que des attentats portés à sa liberté et destructifs de sa sincérité.

Les conditions odieuses dans lesquelles a fonctionné, en décembre 1851 et novembre 1852, le plébiscite, et qui l'ont dénaturé, doivent être d'autant plus sévèrement réprochées qu'elles ont injustement jeté sur lui des défiances et un discrédit dont il sera longtemps encore à se relever.

Le crime irrémissible du vaincu de Sedan, c'est, pour assouvir des ambitions personnelles, d'avoir torturé et foulé aux pieds ces deux principes inconciliables :

L'hérédité dynastique ;

La souveraineté nationale.

La souveraineté nationale n'est un principe qu'à la condition d'être inaliénable. Dès qu'elle s'aliène, elle cesse d'exister. Elle n'est plus la souveraineté d'un peuple, elle est la souveraineté d'un monarque s'appelant Roi ou Empereur.

L'hérédité dynastique n'est un principe qu'à la condition de ne jamais s'interrompre et de ne se tarir que par extinction de dynastie. En 1804 et en 1852, la proclamation de l'Empire a été le triomphe d'une double usurpation, d'un double vol :

Vol de la souveraineté nationale ;

Vol de l'hérédité dynastique.

Jamais usurpation ne fut, jamais elle ne sera et ne saurait être un principe.

Les Bonaparte n'ont pas été, les Bonaparte ne sont pas, les Bonaparte ne deviendront jamais une dynastie.

Ils n'ont pas même pu durer assez longtemps pour être des dictateurs à vie.

Le vrai, c'est qu'ils ont été le fléau de leur pays, puisqu'ils ont été la cause de son premier démembrement en 1815 et de son second démembrement en 1870.

EMILE DE GIRARDIN.

On lit dans le *Soleil* :

Heureuse Espagne ! Elle a un jeune roi, elle a une jeune reine, et pendant toute une semaine, la semaine des fêtes du mariage d'Alphonse XII avec la princesse Mercedes, les cent partis poli-

tiques et religieux qui peuplent Madrid ont oublié leurs grandes querelles, les articles de la Constitution, les débats des Cortès, les noms des ministres et même la question des *Fueros*, pour une question de billets.

Il est vrai qu'il s'agissait des deux courses de taureaux. Le marquis de Torneros, qui est maire de Madrid, n'avait à distribuer pour ce spectacle national et populaire par excellence que dix mille billets.

Dix mille billets seulement, lorsqu'il en aurait fallu cent mille !

Cette question des billets pour les courses de taureaux avait, pendant cinq jours, entièrement détrôné la politique. Elle était devenue l'une des grandes, des ardentes préoccupations de Madrid. On n'y parlait plus d'autre chose.

C'est surtout dans les hautes sphères du gouvernement, où éclataient avec le plus de furie les compétitions et les exigences de la foule qui s'était abattue sur la capitale des Espagnes que l'agitation était à son comble.

« Vous devez bien comprendre dans quel enfer nous vivons depuis quelques jours, écrivait l'un des personnages les plus importants de l'entourage du roi au correspondant du *Times*, M. de Blowitz, qui attendait une audience. Ceci vous expliquera pourquoi je n'ai pas pu vous voir. »

Deux autres personnages officiels écrivaient à ce même journaliste qu'ils seront visibles, le premier de minuit à deux heures, le second seulement à partir de deux heures du matin.

Puisse la France être aussi heureuse du 1^{er} mai au 31 octobre que l'Espagne l'a été du 23 au 27 janvier ! Puisse-t-elle oublier, elle aussi, la politique pour ne se disputer que des billets d'invitation aux fêtes de l'Exposition universelle, comme l'Espagne l'a oubliée pour les billets des courses de taureaux.

Le seul habitant de l'Espagne qui ne fût pas complètement satisfait, pendant ces cinq jours de bruit, de mouvement et de représentation, c'était Alphonse XII. Son premier mot en embrassant son père, don François d'Assises, fut celui-ci : « Oh ! je voudrais bien être au 28. »

Le 28, c'était le lendemain des fêtes. C'est là, dit M. Blowitz, le cri du cœur d'un roi amoureux de sa fiancée. Ce mariage royal est, en effet, un mariage d'amour. Un prince et une princesse qui se marient parce qu'ils s'aiment, sans souci de la politique, cela aussi se voit, à ce qu'il paraît, en Espagne, comme la passion pour les courses de taureaux.

Il y a donc encore des pays privilégiés où la politique n'est pas tout.

Du reste, nous ne parlons ici de l'Espagne que d'après M. Blowitz, qui, ayant assisté aux fêtes du mariage d'Alphonse XII avec la princesse Mercedes, les raconte aujourd'hui dans un luxueux volume.

ORIENT

L'occupation des points principaux de la Roumanie par les troupes russes continue à s'opérer, et la situation générale reste la même. Une lettre de Londres résume ainsi l'état présent de la question :

Il y a trois opinions différentes et nettement accentuées relativement à la réponse du prince Gortschakoff.

Dans le public, on croit qu'elle n'a été rédigée que pour gagner du temps.

Dans la Cité, parmi les négociants et les banquiers on la considère comme un premier pas dans la voie des concessions. On ne prend pas la courte dépêche en elle-même pour baser cette appréciation, mais on la compare à la fameuse annexe et on croit volontiers qu'en prenant ensemble ces deux documents on peut y découvrir — à la loupe il est vrai — quelques signes de défaillance sous la plume du

prince-chancelier russe.

Dans les cercles parlementaires, c'est tout différent. Là on est à peu près d'accord pour déclarer que nous ne sommes pas plus avancés maintenant qu'il y a huit jours. Le seul moyen d'arriver à une solution pacifique, le prince Gortschakoff le rejette, parce qu'il persiste à ne pas vouloir admettre la discussion de chacun des articles du traité préliminaire de San-Stefano. C'est, dit-on, la seconde édition de la dépêche du 24 mars que le cabinet de Saint-James a énergiquement dénoncée, et dans ces circonstances la majorité au Parlement est d'avis que le gouvernement britannique doit persister avec non moins de fermeté dans les déclarations verbales et écrites qui ont caractérisé sa politique depuis lord Derby.

On cite, entre autres, une phrase très-heureuse du dernier discours du chancelier de l'Echiquier, dans laquelle il disait : « Quand même je parlerais encore pendant une heure, je serais obligé de répéter toujours la même chose, à savoir : que nous ne fléchirons pas et que nous exigerons comme condition sine qua non d'une entente, la discussion de chaque clause du traité de San-Stefano dans un Congrès européen. »

Aussi croit-on généralement que lord Beaconsfield se refusera de donner satisfaction au prince Gortschakoff tant que cette condition primordiale n'aura pas été solennellement et sans réserve consentie par le gouvernement russe.

Est-ce à dire que nous allons droit à la guerre ? Ici les lords et les députés sont excessivement divisés. La majorité semble croire que l'obstination britannique assouplira la Russie ; toutefois elle prend soin de déclarer par ses votes que, s'il est impossible d'arriver à une entente, il vaut mieux en finir une bonne fois et tirer immédiatement l'épée.

La minorité, au contraire, se rattache fiévreusement à toutes les espérances, même les plus fugitives, d'une conciliation.

Le conseil municipal de Paris vient de mettre au concours le projet d'une statue de la République destinée à être érigée sur une des places publiques de la capitale. Ladite statue devra avoir de hauteur 5 mètres, « être debout, avec les attributs de la puissance souveraine, et coiffée du bonnet phrygien ». Le concours sera clos le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. On lit à ce sujet dans le *Constitutionnel* :

Quand un esclave était affranchi dans l'ancienne Rome, on lui mettait sur la tête, comme signe et symbole de cet affranchissement, un bonnet dit *pileum*, mot à mot coiffure en poil ; et c'est, par le moyen de ce *pileum* que la France de 1878 va être allégoriquement figurée.

On nous permettra de trouver légèrement puérile une inspiration aussi peu justifiable. Elle se rattache à un fétichisme étroit et superstitieux de 93. Nous devons nous attendre à ce que dans cette voie on pousse plus loin ; nous serions bien surpris si quelque motion ne se produisait pas, ayant pour but de faire revivre le calendrier révolutionnaire.

Le bonnet rouge n'étant point dans la légende séparable de la pique, pourquoi ne pas armer la main de la France de cette pique fameuse, qui fit merveille le 10 août et les 2, 3, 4 septembre 92 ?

Tant que nous ne serons point guéris sans retour de cette disposition au plagiat des vieilles formes et des vieux symboles, nous ne formerons point un peuple sérieux. La République existe ; il est cer-

tain, autant qu'une chose peut être certaine, dans les temps où nous vivons, qu'elle doublera avec facilité et bonheur le cap de 1880, c'est-à-dire le cap de la révision.

Qu'elle rassure, qu'elle produise, qu'elle active le travail ; qu'elle témoigne qu'entre la sécurité publique et elle il n'y a pas d'incompatibilité ; en un mot, qu'elle se préoccupe des choses, et qu'elle laisse dormir dans l'histoire l'appareil mélodramatique de symboles, aujourd'hui dénués de signification. L'heure n'est pas aux frivolités et aux amusements.

INFORMATIONS

On trouve dans l'Union la note suivante :

Dans son numéro du 9 avril, l'Union, toujours prompt à accueillir les idées justes et fécondes, a donné une chaleureuse approbation au projet de ligne pour « la défense religieuse et sociale » émis par le *Conservateur de Saône-et-Loire*.

L'Union sera heureuse d'apprendre que ce projet est depuis quelques semaines en voie de réalisation. Sous le titre de « Association pour la défense du clergé contre les calomnies de la presse », il a déjà obtenu l'approbation de l'ex-nonce apostolique et de plusieurs évêques.

Cette association a son siège à Paris, rue de l'Université, 47, elle commencera à fonctionner vers le milieu du mois de mai. Avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, elle s'étendra à tous les diocèses.

Pour tous les renseignements, s'adresser à Mgr Jaugey, pronotaire apostolique, fondateur de l'Association.

En reproduisant cette note, le *Moniteur Universel* ajoute :

Nous approuvons complètement la proposition de l'Union, car jamais la ligue des gens de bien contre l'erreur et le mensonge ne fut plus nécessaire. Mais pourquoi ne pas élargir le terrain de combat ? Pourquoi ne pas y appeler tous les hommes d'ordre sans acception d'opinions ou de cultes ? L'erreur et le mensonge seraient bien plus énergiquement combattus et bien plus sûrement vaincus si, au lieu de rallier contre eux telle ou telle croyance seulement, ils rencontraient pour adversaires les honnêtes gens de toutes les religions et de tous les partis.

Voici ce que nous lisons dans plusieurs journaux touchant le cas de M. Bonnet-Duverdier, député du Rhône :

« D'après des informations puisées à bonne source, il paraît que M. Bonnet-Duverdier sera définitivement maintenu dans son mandat, à la suite du jugement qui va prochainement être rendu par le comité électoral lyonnais, devant lequel le député du Rhône a fait appel de la décision du jury d'honneur de Paris. »

« L'avis du comité lyonnais est qu'on ne trouve pas dans le passé de M. Bonnet-Duverdier la moindre intention frauduleuse. »

« Comme les accusateurs appelés pour soutenir la prévention ne se présenteront probablement pas, on, dans tous les cas, n'ajouteront aucun fait nouveau au débat, le député recevra absolution pleine et entière. »

« C'est du moins ce qu'affirment les membres les plus influents du comité lyonnais. »

Alors que devient la sentence du jury d'hon-

neur, où figuraient MM. Floquet et autres députés ?

La Commune annonce qu'elle suspend sa publication. Elle n'aura pas vécu un mois. Nous lui avions prêté qu'elle n'aurait qu'une existence éphémère. Un journal se plaçant sous l'invocation de M. Félix Pyat ne peut vivre. Il n'y a plus de public pour la presse écarlate. Le *Réveil* et le *Peuple* n'ont pas disparu pour d'autres causes. Les saisies, les procès, les amendes, ne tuent que les feuilles sans lecteurs. (Soleil).

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Samedi dernier M. le recteur a visité le lycée de Cahors.

M. Chappuis a assisté le lendemain à une belle cérémonie religieuse qui a eu lieu dans la chapelle de cet établissement. Mgr l'Evêque de Cahors a donné la confirmation aux jeunes lycéens.

BANQUE DE FRANCE

La succursale de Cahors commencera ses opérations le 22 avril.

Le Directeur,
A. CLÉMENT.

Par décret du 13 avril, M. Pougat, juge de paix à Ain-Mokra, a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Gourdon, en remplacement de M. Delbourg, décédé.

17^e CORPS D'ARMÉE

Les anciens officiers supérieurs en retraite qui désireraient faire partie des commissions d'étapes sont informés qu'ils doivent adresser, sans retard, leur demande aux généraux commandant les divisions d'infanterie. Ces fonctions n'engageraient les acceptants absolument qu'en temps de guerre.

LES ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTRICES

Le ministre de l'instruction publique fait préparer un projet de loi tendant à créer une école normale d'institutrices par département. A cette occasion, M. Bardoux a fait demander à tous les préfets des renseignements détaillés sur les besoins des divers départements, afin de pouvoir dresser une statistique générale justifiant la présentation de son projet. Selon toutes probabilités, ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre dans le courant du mois de mai prochain.

M. le ministre de la guerre vient de prendre une décision importante, relativement aux engagements conditionnels qui ont accompli leur temps de service au régiment.

Il a arrêté que tous ceux de ces jeunes gens qui, en quittant le corps, ont obtenu un certificat d'aptitude portant la mention *très-bien*, seraient considérés comme pourvus du grade de sous-officiers.

En outre, ils seront admis, sur la simple production de ce certificat, à concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'en cas de mobilisation, les fonctions de major des régiments territoriaux seraient remplies par un officier supérieur. Il est fait appel aux anciens officiers supérieurs retraités ou démissionnaires de l'armée active, ou aux anciens officiers notables. Ces officiers devront adresser la demande au général de brigade.

Examen du Brevet de capacité.

Aspirants.

(8, 9, 10, 11, 12 avril).

45 inscriptions ; 42 aspirants ont répondu à l'appel de leur nom ; 19 ont obtenu le certificat d'aptitude pour le Brevet simple dans l'ordre de mérite suivant :

MM. Bort (avec mention *Bien*) ; Lacam ; Lacabane ; Lamothe ; Marmié ; Faure ; Dajean ; Lagarrigue ; Bouysson ; Parry ; Henry ; Lacombe ; Borie ; Ginestet ; Palafer ; Espinasse ; Figuière ; Tidieu ; Foulquié.

Brevet facultatif.

M. Bort a obtenu l'addition sur son brevet des matières ci-après : arithmétique appliquée, géométrie, tenue des livres, arpentage, nivellement, physique, histoire naturelle, agriculture, industrie, hygiène, gymnastique, dessin d'imitation.

M. Bessou a obtenu l'addition de toutes les matières formant la première série.

M. Caussanel a obtenu le dessin linéaire et d'ornement qui complète la première série.

M. Dajean a obtenu l'addition de la troisième et de la quatrième séries (langue espagnole).

M. Marlas a obtenu l'addition de la troisième série qui complète le brevet facultatif précédemment obtenu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

A l'audience de jeudi dernier du tribunal de police correctionnelle de Cahors, est venue l'affaire Salives, de Montcuq, prévenu d'avoir, le 25 novembre dernier, provoqué des désordres dans la ville de Montcuq et menacé quelques personnes de son pistolet.

Reconnu coupable, M. Salives a été condamné :

1^o A 16 fr. d'amende pour voies de fait ;

2^o A 11 fr. d'amende pour tapage nocturne ;

3^o A 20 fr. de dommages intérêts envers la partie civile, et aux frais.

Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, sont dans l'intention de contracter cette

ARUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
16 avril 1878. (25)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Première partie.

IX

LES DEUX MÈRES

— Oui... oui... mais le voilà qui entre ici, à l'hôtel de Ville fit Guillaume effrayé.

— Le ravisseur de Madeleine ! s'écria la veuve.

— Allons donc, dit Louise, il ne viendrait pas se livrer ainsi. Les voleurs se cachent et ne vont pas au-devant de leurs juges.

— C'est vrai, fit Guillaume ; mais cet homme-là, avec ces grands yeux noirs, c'est le diable.

Louise haussa les épaules.

Tout à coup la porte s'ouvrit et le comte de Rheinberg lui-même parut en écar-

tant la portière.

Il repoussait un domestique en disant :

— Je vous dis que madame Lepelletier me recevra.

A cette voix, à cette vue, Guillaume sentit le tremblement le reprendre.

— Je l'aurais parié, murmura-t-il ; il va m'accuser d'être mon complice, parce que j'ai sauvé mon or ; je suis perdu.

Et le malheureux alla se tapir dans l'angle le plus sombre de la pièce.

Louise s'était levée et se dirigeait vers celui qui forçait ainsi l'entrée de son salon.

— Qu'y a-t-il ? dit-elle en interrogeant le valet.

— Monsieur, dit celui-ci en désignant le Hollandais, prétend entrer chez madame sans son ordre et sans se faire annoncer, et je répondais que c'était impossible.

— Tu vois bien que cela peut se faire, dit le comte avec un sourire tant soit peu ironique, puisque c'est fait.

— Une pareille insistance... commenta Louise.

— Vous surprend, madame, interrompit le comte, et je le comprends ; mais que voulez-vous ? j'avais absolument besoin de vous parler.

Et il s'inclina en l'honneur de son monde et qui est sûr de la valeur de son excuse.

Il avait vu du premier coup d'œil que Guillaume et la mère Taupier étaient là et il se doutait bien que Louise savait tout,

mais fuir était avouer son crime, il n'avait plus le choix.

En relevant la tête, il laissa tomber un regard sur le pauvre Guillaume ; ce regard était si chargé de menace que l'avare voyait déjà la corde se balancer à la potence.

Louise sentait pour le nouveau venu une répulsion qu'elle ne s'expliquait pas s'il n'était pas coupable. Il y a comme cela des gens qui nous déplaisent au premier abord, sans que nous puissions dire pourquoi. Elle devinait le grand seigneur sous ce costume sombre et l'insolence sous cette politesse affectée.

Mariette, elle, en le voyant, avait remarqué tous les indices que lui avait signalés Madeleine et auxquels elle pouvait reconnaître l'homme qui la poursuivait.

Si elle eût été seule avec lui, elle n'eût pas hésité pour lui dire :

— C'est toi, lâche, qui a pris mon enfant !

Louise se tourna vers Guillaume.

— C'est bien de monsieur, fit-elle, que vous vouliez parler ?

— Oui... dit Guillaume hésitant sous le regard du comte, oui... c'est monsieur qui traversait tout à l'heure la place de Grève.

— Et vous le reconnaissez pour celui qui, cette nuit, s'est introduit dans la maison de Mariette ?

— Je n'ai pas dit cela, s'écria Guil-

laume.

— Expliquez-vous donc.

— De loin... j'avais cru reconnaître... le costume est à peu près pareil à celui que portait l'autre... et puis la nuit... on voit mal... surtout lorsqu'on a peur.

— Alors ce ne serait pas monsieur ?

— Décidément, je ne crois pas.

— Et moi, dit Mariette, moi, je suis certaine du contraire ; mon cœur, tout mon être me crie : Voilà le ravisseur de Madeleine !

Le comte semblait étranger à toute cette scène.

— Madame, dit-il à Louise, je vous dérange grandement, je le vois.

— Ne le laissez pas partir, s'écria la mère Taupier en se mettant résolument en travers de la porte.

Le Hollandais sourit dédaigneusement et continua :

— Mais, quel que soit l'embarras que vous cause ma visite, je vous serais obligé d'éloigner ces gens, j'ai à vous parler à vous seule.

— Si c'est pour affaire, répondit Louise froidement, cela regarde mon mari.

— C'est pour affaire, oui, madame.

— Alors... fit Louise en lui indiquant la porte du cabinet.

— Mais pour affaire que vous seriez désolée que M. le prévôt connût.

— Des menaces ! fit Louise avec hauteur.

— Peut-être, répartit le comte froidement.

Louise avança la main vers un cordon de sonnette, puis réfléchissant tout à coup :

— Répondez, dit-elle, répondez d'abord à l'accusation que cette femme porte contre vous.

— Quoi ! c'est de moi que cette femme parlait tout à l'heure ?

— C'est de vous. Ne l'aviez-vous pas compris ainsi ?

— Je ne connais ni cette femme ni sa fille, répliqua le comte, d'un air délibéré ; je ne sais ce qu'elle veut dire, et j'avance, en offrant de le prouver, qu'elle est le jouet d'une erreur. J'insiste donc pour vous parler sans témoins.

— A moi ?

— A vous seule, je le répète. Louise hésita.

Le comte comprit cette hésitation.

— Je suis venu sans armes, reprit-il, et aucune crainte. D'ailleurs vous êtes chez vous, entourée des vôtres ; quel danger voudriez-vous courir ?

Louise était brave.

— Je n'ai pas peur, répliqua-t-elle. J'hésite parce que je cherche ce que vous pouvez avoir à me dire de si important.

— C'est inutile, madame.

— Pourquoi ?

(A suivre.)

un engagement conditionnel d'un an, devront déposer une demande écrite, du 1^{er} juillet au 31 août prochain, à la préfecture du département dans lequel ils veulent s'engager. Nous les prévenons qu'après l'expiration de ce délai aucune demande ne sera admise et que les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1878 qui ne se seront pas fait inscrire en temps voulu seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations imposées par la loi. La formalité de l'inscription préalable concerne aussi bien ceux qui, en raison de leurs titres universitaires, sont dispensés de l'examen que ceux qui, n'ayant pas de titres universitaires, doivent subir cet examen. Elle s'applique encore aux jeunes gens qui, ayant été refusés pour cause d'incapacité physique lorsqu'ils s'étaient présentés à la visite du commandant de recrutement en vue de contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus bons pour le service par les conseils de révision et qui se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Les examens seront subis du 16 au 30 septembre par les jeunes gens qui n'ont pas de titres universitaires. Les engagements seront contractés du 25 octobre au 5 novembre. La mise en route pour rejoindre les corps de troupe aura lieu le 8 novembre.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le directeur général de l'Exposition vient d'adresser aux exposants une circulaire de rappel dont nous extrayons les passages ci-après: « Le moment est venu d'expédier immédiatement les produits que vous destinez à l'Exposition. Les colis adressés directement au Champ-de-Mars ne peuvent avoir pour destinataires que les délégués portés pour votre classe. Tout colis adressé à une autre personne sera refusé lorsqu'il arrivera à l'Exposition, à moins qu'il ne soit accompagné par cette personne. Les colis des exposants ne seront plus reçus après le 25 avril, et dès le 15, l'administration peut disposer, en faveur des industriels non admis ou réclamants, de tout emplacement qui, à cette date, ne serait pas occupé au moins par un commencement d'installation. Sur le vu de pièces justificatives de votre qualité d'exposant, il sera délivré de neuf heures et demie à midi et de deux à cinq, les laissez-passer nécessaires pour vous permettre à vous-même, ou à votre représentant, de pénétrer dans les enceintes de l'Exposition jusqu'au 30 avril. »

On lit dans le Journal officiel:

Par suite du retard qu'ont apporté un grand nombre d'exposants français à l'envoi de leurs photographies, la délivrance des cartes d'entrée permanentes, qui devait commencer le 15 avril au palais des Tuileries, guichet des Lions, ne pourra avoir lieu qu'à partir du 20 de ce mois au même local. MM. les exposants français au-

ront à retirer leurs cartes, tous les jours de onze heures du matin à cinq du soir. Ils auront à justifier de leur qualité d'exposants et à signer le récépissé qui a été envoyé à chacun d'eux par les soins de l'administration.

La bande de faussaires que l'on recherche depuis près d'un an, et qui fabrique les billets de banque de 100 francs, série F, n° 1141, sur laquelle tant d'avis ont été donnés par les journaux, est enfin trouvée.

Hier, à quatre heures et demie, un jeune homme de dix-huit ans, très-élégamment vêtu, achetait quelques menus objets aux magasins du Louvre et remettait en paiement, à l'une des caisses de cet établissement, un billet de banque de 100 francs. Le caissier reconnut aussitôt que le billet était faux et le déclara au jeune homme. Celui-ci répondit sans s'émouvoir:

— Ah! il est faux. Eh bien! en voilà un autre de 500 francs.

Et il voulut reprendre le billet de 100 francs.

Le caissier refusa de le rendre et fit prévenir aussitôt M. Tenaille, commissaire de police. Afin de retenir celui qu'il considérait déjà comme un faussaire, le caissier prétextait d'un manque de monnaie et fit mine d'envoyer changer le billet à la caisse centrale. En même temps, les inspecteurs, prévenus, surveillaient les mouvements du jeune homme. Bientôt le commissaire arriva et le conduisit dans les bureaux, où il fut fouillé et interrogé. Il refusa d'abord de répondre. Conduit au commissariat de la rue Villede, il persista dans son mutisme; mais transféré à la sûreté, il finit par tout avouer en dénonçant ses complices.

A dix heures du soir, toute la bande était arrêtée et consignée au Dépôt. Les presses ont été saisies, ainsi que les encres, les burins et autres outils. Au domicile du chef de la bande on trouva, prêts à être mis en circulation, cinq cent cinquante billets de 100 francs, série F, n° 1141. Les faussaires sont au nombre de six, dont deux femmes très-jolies et fort élégantes.

M. Marsaud, l'honorable secrétaire général de la Banque de France, a fait féliciter ce matin M. Guillaume, le caissier des magasins du Louvre, à qui l'on est redevable de cette importante capture.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors du 13 avril a été assez belle, comme foire-marché: 700 bœufs ont été amenés, une partie ont trouvé acquéreur avec des prix suivant leur grosseur, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 38 à 40 fr. les 50 kil. poids vif; 150 petits cochons; 400 moutons ou brebis vendus comme les foires précédentes, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 70 à 75 c. le kil. poids vif.

Pas de vols ni accidents à signaler.

Marché aux grains. — 400 hectolitres de blé ont été mis en vente, 350 ont été vendus avec une moyenne de 26 fr. 70 c. l'hect.; 250 hectolitres de maïs, vendus à raison de 14,25 l'hectolitre.

Pour la chronique locale: A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Paris, 15 avril.

Vins. — On est actuellement dans la période critique de la vigne, chaque soir le vigneron est inquiet ou tranquille, suivant la pureté ou le trouble de l'atmosphère. Jusqu'ici tout marche assez bien, le bourgeon se développe régulièrement, mais on est encore loin du 12 au 15 mai époque possible des dernières gelées. Le beau temps permet de continuer activement les labours et le déchaussage de la vigne. Ce travail si retardé l'an dernier est assez avancé cette année.

Les affaires n'ont pas toute l'activité que l'on pouvait désirer, mais les prix se maintiennent par continuation avec une grande fermeté dans tous les vignobles.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Deux négociations distinctes se développent en ce moment. L'une, ouverte par la Russie, vise à conclure avec l'Autriche-Hongrie un arrangement soit définitif, soit subordonné aux décisions du congrès, mais, dans ce dernier cas, déterminant une ligne de conduite au congrès qui soit commune entre les deux puissances. L'autre, entreprise par M. de Bismarck, a pour objet d'amener la Russie et l'Angleterre à un rapprochement qui permette au moins à ces deux puissances de venir discuter en congrès la solution à donner à la question d'Orient.

On croit que la première de ces négociations peut réussir; mais on n'a pas confiance dans une issue favorable de la seconde.

Bourse de Paris

Cours du 16 avril

Rente 3 p. %..... 74.95
— 4 1/2 p. %..... 102.00
— 5 p. %..... 109.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.100 »
Crédit foncier.....	622 50	625 »
Orléans-Actions.....	1.120 »	1.118 95
Orléans-Obligations.....	342 25	342 50
Suez.....	726 75	728 95
Italien 5 %.....	70 82	71 15

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOULÉANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DU TIERS-ÉTAT DES SIX SÉNÉCHAUSSEES RÉUNIES DE LA PROVINCE DU QUERCY, DEPUIS LE 16 JUSQU'AU 24 MARS 1789. (Suite.)

MM. les scrutateurs ayant pris leur place au milieu de l'Assemblée et au-devant du bureau, ils ont déposé leurs billets d'élection dans ledit vase; tous MM. les scrutateurs sont venus pareillement l'un après l'autre, et ont déposé ostensiblement leurs billets d'élection dans ledit vase.

MM. les électeurs ayant repris leur place, les scrutateurs ont d'abord procédé au compte et recensement de tous les billets, et le nombre s'étant trouvé égal à celui de tous les électeurs, ils ont été ouverts et les voix vérifiées à voix basse.

MM. les scrutateurs ont déclaré de suite à ladite Assemblée qu'il y avait élection en faveur de M. Gouges-Cartou, négociant, habitant de la ville de Moissac, membre de l'Assemblée, en qualité de député de la sénéchaussée de Lauzerte, comme ayant obtenu la pluralité des suffrages prescrits par le règlement, lequel a accepté l'élection de député aux Etats généraux. Avons fait brûler tous les billets de ce scrutin ainsi que les notes des scrutateurs.

De suite, avons proposé à l'Assemblée de s'occuper de l'élection au scrutin d'un cinquième député aux Etats généraux.

En conséquence, MM. les scrutateurs ont repris leur place au milieu de l'Assemblée et au-devant du bureau; ils ont déposé leurs billets d'élection dans ledit vase; tous MM. les électeurs sont pareillement venus, l'un après l'autre, et ont déposé ostensiblement leurs billets dans ledit vase.

MM. les électeurs ayant repris leur place, MM. les scrutateurs ont d'abord procédé au compte et recensement des billets, et le nombre s'étant trouvé égal à celui de tous MM. les électeurs, ils ont été ouverts et les voix vérifiées à voix basse.

Après quoi, MM. les scrutateurs ont déclaré à toute l'Assemblée qu'il y avait élection en faveur de M. le président Boutaric, habitant de la ville de Figeac, membre de l'Assemblée, en qualité de député de la sénéchaussée de Figeac, qui a obtenu la pluralité des suffrages prescrits par le règlement, lequel a accepté l'élection de député aux Etats généraux. Avons fait brûler tous les billets de ce scrutin, ainsi que les notes de MM. les scrutateurs, avons renvoyé la séance et indiquée à demain, vingt-quatre du courant, à l'heure de neuf du matin, et avons signé avec notre greffier secrétaire.

Signé: PEYRE, juge mage, lieutenant général, président. BOUDRES, greffier en chef, secrétaire.

Ce jourd'hui, vingt-quatrième jour du mois de mars et à ladite heure de neuf, dans ladite église des RR. PP. Cordeliers de cette ville, nous Louis de Peyre, juge mage, président, écrivant sous nous Bernard Boudres, notre greffier, secrétaire, dûment assermenté, l'Assemblée étant formée, avons observé à MM. les membres qu'ils doivent s'occuper de l'élection du sixième député aux Etats généraux, conformément au nombre fixé par la lettre du Roi du 24 janvier dernier, et en suivant les formalités prescrites par l'article 47 du règlement.

En conséquence, MM. les scrutateurs ayant pris leur place au milieu de l'Assemblée et au-devant du bureau, ils ont déposé leurs billets d'élection dans ledit vase; tous MM. les électeurs sont venus pareillement l'un après l'autre et ont déposé ostensiblement leurs billets dans ledit vase.

MM. les électeurs ayant repris leur place, MM. les scrutateurs ont procédé au compte et recensement de tous les billets, et le nombre s'étant trouvé égal à celui de tous MM. les électeurs, tous les billets ont été ouverts et les suffrages vérifiés à voix basse.

MM. les scrutateurs ont déclaré de suite à tous les membres de l'Assemblée qu'il y avait élection en faveur de M. de Lacheize, lieutenant général de la sénéchaussée de Martel, membre de l'Assemblée, en qualité de député de ladite sénéchaussée, comme ayant obtenu la pluralité des suffrages prescrits par le règlement;

lequel a accepté l'élection de député aux Etats généraux. Et après avoir fait brûler les billets de ce scrutin ainsi que toutes les notes de MM. les scrutateurs, avons renvoyé la séance à trois heures de l'après-midi, et nous sommes signés avec notre dit greffier, secrétaire de ladite Assemblée.

Signé: PEYRE, juge mage, lieutenant général, président. BOUDRES, greffier en chef, secrétaire.

Il est résulté des élections ci-dessus que les six députés de l'ordre du tiers-état aux Etats généraux, sont:

- MM. FAYDEL, avocat;
- PONCEL-DELPECH, avocat;
- DURAND, avocat;
- GOUGES-CARTOU, négociant;
- BOUTARIC (le président);
- DE LACHEIZE, lieutenant général de Martel.

Signé: PEYRE, juge mage, lieutenant général, président.

Du susdit jour, vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, nous Louis de Peyre, juge mage, lieutenant général de la sénéchaussée principale de Cahors, et dans l'église de RR. PP. Cordeliers, à l'heure de trois de l'après-midi, heure fixée dans la séance de ce matin, l'Assemblée du tiers-état étant formée, écrivant sous nous Bernard Boudres, greffier en chef et secrétaire de ladite Assemblée, avons dit à tous MM. les membres de ladite Assemblée qu'ils doivent s'occuper, conformément à la lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux et du règlement y annexé, de MM. les six députés élus des instructions et pouvoirs généraux suffisants pour préparer, remonter, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et le bien de tous et chacun, les députés du Roi.

Sur quoi, MM. les membres députés des six sénéchaussées, qui composent l'Assemblée du tiers-état de la province du Quercy après avoir mûrement délibéré ont donné conformément à la lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux, et à l'article 45 du règlement y annexé, à MM. leurs députés élus, pour se rendre à Versailles et assister aux Etats généraux, tous pouvoirs généraux et suffisants pour proposer, remonter, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat; la réforme des abus,

Crédit foncier de France.

Un versement de 25 fr. échoit du 15 au 25 avril sur les obligations foncières de 400 fr. 3 % de l'emprunt de 1877 actuellement libérées de 60 francs.

Ce versement est reçu, à Paris, au Crédit foncier de France; dans les départements, aux Trésoreries Générales et Recettes particulières des finances.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 901^e livraison. (14 avril 1878). — Texte: L'Amérique équinoxiale (Colombie, Equateur, Pérou), par Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement français. 1875-1876. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de A. Deroy, Th. Weber, A. Dupuy, Taylor, et une carte.

Hachette, boulevard St-Germain, 70, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 280^e livraison (13 avril 1878). — TEXTE: L'Héritière de Vaublanc, par Mme Colomb. — L'Industrie du Papier, par P. Vincent. — Ce pauvre Jupiter, par J. Girardin. — Cousine Marie, par mademoiselle Gourand. — Le Conclave, par L. Sevin. — A travers la France: Saint-Bernard-de-Comminges, par A. Saint-Paul.

Dessins: Delort, A. Marie, Schrader.

Hachette boulevard St-Germain, 70, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 13 avril.

Le grand ballon captif à vapeur de M. Henri Giffard: Gaston Tissandier. — Le Parasitisme dans la nature (fin): Dr Joly, de Toulouse. — Le numérotage des lunettes: C. M. Gariel. — Les indigènes de la Nouvelle-Calédonie: A. Serph. — Appareil Orsat pour l'analyse des gaz: L. Baclé. — Chronique. — Académie des sciences. Séance du 8 avril 1878: Stanislas Meunier. — Le Bombyce neustrien: Maurice Girard. — Bulletin météorologique de la semaine.

Librairie FIRMIN DIDOT, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages de la Mode illustrée offre à ses abonnés, en leur produisant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils, tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT, et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro.

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, déperissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu-

spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Compagnie des Indes.

C'est à cette époque de demi-saison qu'on apprécie surtout le Cachemire de l'Inde. Ce

précieux tissu constitue des costumes charmants qui se portent par tous les temps et à toutes les heures du jour. Nous ne parlons pas ici du vulgaire cachemire, mais bien de la véritable étoffe orientale qui se trouve à la Compagnie des Indes, 34, boulevard Haussmann, PARIS, la plus importante et la mieux assortie des spécialités de Cachemire de l'Inde, foulard de l'Inde, tissus exotiques. Echantillons et marchandises franco.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné ?... C'est le **MONITEUR DES VALEURS A LOTS.**

Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

Le MONITEUR UNIVERSEL commencera le 5 avril la publication d'un roman de MM. Victor Tissot et Constant Améro, intitulé :

LES AVENTURES DE GASPARD VAN DER GOMM,

On n'a pas oublié le succès qui ont eu en France et à l'Etranger les romans de M. Victor Tissot. LE VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS a été tiré à plus de deux cent mille exemplaires et en est aujourd'hui à sa cinquantième édition. Les AVENTURES DE GASPARD VAN DER GOMM continueront ce succès. Gaspard Van der Gomm est une sorte de Gil Blas Allemand, en quête, à travers son pays, d'émotions qui ne lui manqueront pas, s'il faut en juger par les sous-titres du roman de M. Victor Tissot, roman divisé en deux parties, dont la première est

intitulée : **Le Grand Duché de Himmelstein**, et la seconde : **Les Mystères de Berlin.**

C'est, nous le répétons, un grand succès de curiosité d'intérêt et d'émotion qui se prépare pour le MONITEUR UNIVERSEL. Les AVENTURES DE GASPARD VAN DER GOMM auront sous peu un million de lecteurs.

On s'abonne au MONITEUR UNIVERSEL, 15, quai Voltaire, à Paris. — Un an : 60 fr. — Six mois : 32 fr. — Trois mois : 17 fr.

Un numéro Paris : 15 centimes. Départements : 20 centimes.

Recommander, en cette saison de Rhumes, gripes et de bronchites, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. Les personnes qui font usage du **Chocolat** purgatif de **Desbrière**, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature **Desbrière**.

MAL DE DENT. — L'EAU du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

A la suite des variations brusques de température que nous subissons, beaucoup de personnes sont atteintes de **maux de gorge**, de **bronchites**, de **rhumes**, de **Toux nerveuse** difficiles à combattre. Les préparations balsamiques donnent les meilleurs résultats et parmi elles le **Sirop** et la **Pâte de Sève de pin maritime** de **Lagasse**, pharmacien à Bordeaux, sont conseillés de préférence par tous les médecins.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTES LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles.

Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
BI-DIGESTIF DE
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAUD & Co
DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUQUE
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.
Dépôt dans les principales pharmacies.
Dépôt à Cahors, à la pharmacie droguerie-Vinel.

Graine de Moutarde Blanche de Santé
DE DIDIER
UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSEAU et PINOIX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 21, boulevard Montmartre.
EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

LE MONITEUR des **VALEURS A LOTS**
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.
1 FRANC par AN — 52 NUMÉROS
Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse
CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par **GALLIOT**
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle
PARIS.

1878
ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DÉPARTEMENT DU LOT
PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET
MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE
SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

ARSENATE D'OR
Donné par le Docteur ADDISON
Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'Appauvrissement du sang.
Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme et les maladies causées par l'Impureté du sang.
Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Malades sans nom (1 fr.), les deux, franco, 1 fr. 75, 44, Nuits, Paris. — Le flacon 6 fr. Ph^o GELIN, 88, r. Rochechouart et Ph^o Pils. Envoi franco.
Dépôt à Toulouse, pharmacie Duclot, 35, cours des Balances.